

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [nathalie lachance](#)

<https://www.cadre21.org/membres/2f36bcb11ac09a2aa491586a>

Date d'obtention : 2021-04-24 12:49:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Voici les étapes résumées:

1- rencontre de celui/celle qui dénonce la situation et compléter la grille d'évaluation (si c'est un parent et qu'on ne sait pas s'il y a impacts sur la vie à l'école: le référer au service de policier). Confisquer cellulaire s'il y a lieu. Approche accueillante et sans jugement.

REFLEXION: cette étape est déterminante pour la suite selon moi: mon attitude démontrée lors de la dénonciation aura un impact sur l'ouverture et l'aisance des témoins, victime et autres personnes impliquées, donc sur leur collaboration.

2- rencontre des témoins et de la victime (individuellement): compléter la grille d'évaluation. Confisquer cellulaire. Approche rassurante.

RÉFLEXION : Je dois demeurer objective, neutre, accueillante et rassurante que c'est la bonne démarche à faire. Ces deux étapes me permettront d'avoir un portrait complet de l'événement et de valider les informations.

3- Si acte malveillant (chantage - pression - menaces), rencontrer l'instigateur, ne pas compléter la grille d'évaluation avec lui; juste l'informer de la démarche en cours et confisquer son cell. Policiers feront la suite.

3- Si acte impulsif, rencontrer l'instigateur, compléter la grille d'évaluation avec lui, l'informer du protocole Sexto et confisquer cellulaire.

4- Contacter policier.

5- Informer les parents des dénonciateurs - témoins - victimes - instigateur. en mentionnant les démarches (protocole Sexto) et en ne divulguant jamais les noms.

REFLEXION : cette communication est aussi délicate : j'ose à peine croire comment on se sent comme parents... : sentiment d'impuissance, de culpabilité, d'être jugés comme parents par l'école, sentiment d'échec (de ne pas en avoir assez fait, assez expliqué sur les risques reliés aux réseaux sociaux et au cellulaire).

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Voici ce que j'ai retenu des 3 mises en situation:

- Ne jamais regarder ou être en possession de la photo en question (ni moi ni parent ni intervenant - aucun adulte)
 - L'école n'est pas mandataire du service de police: c'est à eux de poursuivre les démarches ensuite.
 - photo en bikini n'est pas considérée comme pornographie juvénile.
 - Remplir grille d'évaluation (protocole sexto) en premier avec la personne qui fait la dénonciation/la plainte., qu'il soit témoin ou victime ou instigateur.
 - Remplir grille d'évaluation (protocole sexto) même si un adulte externe est impliqué ou si c'est une photo en bikini
 - Si la plainte vient d'un parent, le référer au service de police (sauf s'il dit que son enfant pleure et ne veut plus venir à l'école à cause de cela: répercussion à l'école)
 - Rencontrer les témoins AVANT l'instigateur
- * Je dois me fier aux informations transmises par les témoins et la victime pour évaluer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant (chantage - menace - pression- sextorsion) . Si acte malveillant: je n'ai pas besoin de compléter la grille d'évaluation avec lui: ce sont les policiers qui s'en chargeront.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que l'étape la plus délicate pour moi, comme directrice, est probablement d'établir le climat et la relation de confiance avec la victime: elle craindra mon jugement, ma perception, la sanction disciplinaire, elle se sentira probablement honteuse et gênée, elle craindra que ses parents soient informés, que j'exige de voir la photo, etc. Il est donc normal qu'elle est de la difficulté à s'ouvrir et à tout dire. Si elle se sent jugée ou si j'opte pour une approche moralisatrice, il est clair qu'elle ne se sentira pas en confiance pour tout dire. Je dois l'emmener à se pardonner (tout le monde peut faire des erreurs dans la vie) et à considérer cela comme une leçon de vie. Je dois la rassurer sur les prochaines étapes et lui signifier que je suis là pour l'aider à gérer cette situation de façon efficace afin de limiter les conséquences pour elle (circulation de la photo). Je dois diriger sa vision vers les solutions, vers le soutien qu'elle a de ses bonnes amies, je devrais la questionner à savoir ce que je peux faire de plus (rencontre avec le TES scolaire?). Si le climat n'est pas approprié, la communication et la collaboration ne seront pas optimales.

L'étape la plus délicate pour le/la jeune victime sera aussi sûrement cette rencontre avec moi, puis le moment où l'on devra informer ses parents: à la peur des représailles et la honte, s'ajoutera la crainte de décevoir ses parents, de les peiner.